



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACQUISITION DE DVD ET BLU-RAY
POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ET
LES SERVICES MUNICIPAUX PASSEE AVEC LA
SOCIETE ADAV**

**DÉCISION N° DM-21-302
EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ADAV jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché d'acquisition de DVD et blu-ray pour le réseau des médiathèques et les services municipaux, avec la société ADAV, domiciliée, 41 rue des envierges 75020 PARIS, et représentée par Madame Cécile TEXIER, Directrice Générale.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé pour une durée de 1 an, à compter de la notification du marché. Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, selon les dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Les montants minimum et maximum sont définis comme suite :

- Minimum annuel : 16 000 € HT (19 200 € TTC)
- Maximum annuel : 20 000 € HT (24 000 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN